

QUAND DÉPOSER VOTRE DEMANDE DE RECOURS

Exemple pour un refus notifié le 15/01/2026 et une formation débutant le 02/03/2026



Vous avez reçu votre notification de refus le **15/01/2026**

Vous avez maximum 2 mois pour déposer votre demande de recours, soit jusqu'au **15/03/2026**



MAIS, vous devez déposer votre demande de recours avant le démarrage de votre formation



Si votre formation débute le **02/03/2026**

Et que les dates des prochains bureaux de recours sont :

En février : **11/02/2026**

En mars : **05/03/2026**



Vous devez par conséquent déposer votre demande de recours avant le bureau de recours du **11/02/2026**



Afin que nos services puissent traiter au mieux votre demande de recours, merci de la déposer, dans la mesure du possible, au plus tard une semaine avant la date du Bureau de recours.



Le calendrier des commissions
2026 est disponible [ici](#)

DES QUESTIONS ?



Depuis votre espace personnel,
rubrique "Messagerie"

Nos équipes sont à votre disposition !

TRANSITIONS PRO - N A . F R

